



PRIX DE L'ABONNEMENT.  
Par trimestre,  
Francs 11, pris au bureau.  
Francs 13, franco à la poste

# LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.  
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Art militaire. Instruction de la cavalerie en France. — Influence russe en Grèce. — Expériences sur le gaz carbonique liquéfié. — Duels aux Etats-Unis. — Eroulement du pont de Melun. — affaires d'Espagne. — Article remarquable de la *Gazette d'Arnhem* sur le discours du roi de Hollande. — Perfectionnement de la machine à carder la laine. — Document sur le système pénitentiaire. — Nouvelles et faits divers.

## FRANCE.

Paris, le 2 novembre. — Le duc d'Orléans, accompagné de trois personnages qu'on suppose être les trois aides-de-camp, les généraux Landraud et Marbot, et le colonel Gérard, sont arrivés à Valence le 29 octobre, à huit heures et demie du matin.

MM. de Montguyon, d'Elchingen, Chabaud-Latour, Bertin Devaux, Jules Pasquier et le peintre Scheffer étaient passés la veille à cinq heures du matin.

— Les quelques heures que le duc d'Orléans a passées le 24 octobre à Fontainebleau avec le duc de Nemours ont été consacrées à l'inspection du régiment de hussards, qui, d'après ce que rapporte *l'Echo de Seine-et-Marne*, peut passer à juste titre pour un régiment-modèle. L'instruction du soldat y est physique, intellectuelle et morale; les professeurs ont été pris dans le régiment; ils ont été puiser les leçons de gymnastique chez M. Amoros, celles de voltige chez MM. Franconi. Les livres d'instruction ont été composés par le régiment; c'est le régiment qui a construit son manège. La progression de l'instruction est celle-ci: Gymnastique, voltige, lecture et écriture, instruction théorique, manège civil, éducation militaire, escrime, tir à la cible à cheval, mathématiques comprenant l'arithmétique jusqu'aux règles de société, la géométrie jusqu'à la mesure des solides, la topographie jusqu'au levé des plans, inclusivement, fortification; artillerie; maréchalerie hippatrique; tactique; musique vocale et instrumentale; classes de gala; aucun élève n'est reçu trompette s'il ne peut lire rapidement toute espèce de musique à la première vue.

Les exercices faits en présence des princes ont offert les résultats les plus satisfaisants. Les courses de voltige ont été terminées par les exercices du cavalier-modèle qu'a présenté M. le colonel de Brack. Ce cavalier, résumé des observations guerrières de toute la vie du colonel, est habillé de noir; sa tête est couverte d'un casque léger, pittoresque, qui le protége parfaitement des coups de l'ennemi et de l'intempérie des saisons; son menton porte la barbe, son habit est commode et léger; il est armé d'un mousqueton-Robert qui fait feu neuf fois à la minute, et d'un sabre d'un nouveau modèle, exécuté par M. Manceaux, et qui nous a paru réunir exceptionnellement toutes les conditions de guerre; la bride couvre à peine la tête du cheval, et le mors actionne vivement. Le paquetage est d'une grâce et d'une légèreté incroyables. Le cheval bridé mange comme il était débridé. Ce cavalier a été soumis aux trois épreuves suivantes:

1° Il a débridé, dessellé son cheval, s'est désarmé et déshabillé en 40 secondes.

2° Il a sellé, bridé, paqueté son cheval, s'est habillé, armé, est monté en selle, et a commencé à feu en une minute huit secondes.

3° Etant au galop, il est sauté à terre abandonnant son cheval, il a franchi d'un saut une barrière d'environ quatre pieds de hauteur, a couru rapidement sur une plate-forme, a franchi un fossé de quatorze pieds, a fait feu, a franchi de nouveau le fossé en revenant sur ses pas, sauté dans un cirque, et, s'élançant en selle sans l'aide de ses mains, a recommencé immédiatement le feu. Tout habillement, équipement, armement, harnachement de ce cavalier pèsent 51 livres, c'est-à-dire moitié moins que ceux réglementaires aujourd'hui dans l'arme de la cavalerie légère. Rien ne retient, rien n'est retentissant en eux, ce qui assure au cavalier un grand avantage pour le service des reconquêtes et des surprises.

— Le *Journal des Débats* contient l'espèce de déclaration suivante, sur le désaveu que M. de Broglie aurait fait de ce journal ministériel.

« Nous sommes certains que M. le duc de Broglie n'a fait à personne une telle déclaration; car le *Journal des Débats* n'a jamais été l'organe du gouvernement français; il a, sur toutes les questions, fait preuve de son entière indépendance, et n'a jamais attendu les inspirations d'aucun ministre pour les traiter dans tel sens. Il est vrai qu'ami sincère de l'administration à la tête de laquelle est

si bien placé M. le duc de Broglie, il a eu souvent l'occasion de la défendre; mais certes ce ne serait pas à propos de la question espagnole qu'il aurait pu jamais en être l'organe. »

—Après les affaires d'Espagne, les lois d'intimidation et le ministère, ce qui occupe le plus les parisiens, c'est le genou malade de M<sup>lle</sup> Tagliani. Toutes les sommités médicales ont été appelées à donner leur avis et à visiter la partie souffrante, c'est-à-dire celle saillie mignonne et arrondie qui se trouve entre la cuisse et la jambe. Les journaux de Paris citent les plus grands médecins de la capitale, tels que les docteurs Pariset, Roux, Marjolin, Magendie, Audral, Marc et autres médecins de l'aristocratie. Des diplomates ont voulu voir eux-mêmes la chose et la syphide a daigné les recevoir et les récompenser d'un aimable sourire. Il a été décidé dans cette consultation que la divinité était atteinte d'un relâchement dans les fibres de la cuisse, accompagné d'une violente douleur au genou. La publication de ce bulletin a rassuré la capitale; heureux parisiens, s'ils pouvaient revenir au temps où la guerre de Guick et de Piccini triomphait des déceptions de la politique.

— On lit dans le *Journal des Débats*:

« On attribue à l'influence russe une grande part dans la direction actuelle du gouvernement de la Grèce. A en juger par les hommes dont s'entoure le comte d'Armanberg et par l'aversion qu'il témoigne au parti constitutionnel, on peut croire qu'en effet les conseils de la Russie le dominent beaucoup trop, au détriment des autres influences légitimes qui n'ont pas perdu leurs droits. D'après les dernières nouvelles que nous avons sous les yeux, le nom des hommes que le comte d'Armanberg y voulait appeler au ministère, portait si évidemment l'empreinte des suggestions intéressées de la Russie, que les représentants des autres puissances ont cru devoir protester formellement contre les choix qui se préparaient. »

Si l'intérêt commun de toute l'Europe est le maintien de la paix, celui de l'Angleterre, de l'Autriche et de la France est le maintien de toutes les indépendances en Orient et particulièrement de l'indépendance de la Grèce.

En rappelant M. Dawkins, le gouvernement anglais a sans doute voulu témoigner combien il désapprouvait l'usage que ce diplomate avait fait de son influence, et, si nos conjectures ne nous trompent pas, il est à espérer que son successeur, le capitaine Lyons, comprendra mieux ce qu'exigent l'intérêt de la Grèce et de son roi, celui de la France et de la Grande-Bretagne. »

L'Académie des sciences a été occupée dans ses dernières séances par un des faits les plus curieux qui se puisse découvrir et annoncer dans les sciences. Un nouvel agent de force, un moteur plus puissant que la vapeur, presque aussi énergique que la poudre à canon, dont il est impossible encore de calculer les effets, de prévoir les applications, est donné à l'homme.

M. Thilorier est parvenu à obtenir plusieurs litres de gaz acide carbonique liquéfié. Il a vivement sollicité les savans de l'Institut de venir examiner le produit de son expérience. C'est là une machine infernale nouvelle et d'une espèce terrible. Elle ferait à elle seule sauter un quartier de Paris.

La commission de l'Institut, dont faisait partie M. Thénard, a non seulement constaté la vérité des faits énoncés par M. Thilorier, mais elle a reconnu de plus qu'une portion de ce gaz s'était solidifiée; ces messieurs ont pu jouir du singulier spectacle de voir un morceau de gaz acide carbonique solide comme un morceau de glace, glisser et s'échapper des mains en reprenant sa forme gazeuse. (*J. des Débats.*)

— Il y a en France 1835 : musées, 82 ; écoles des beaux-arts, 160 ; artistes ayant fait des ouvrages marquans ou ayant été admis à exposer, 2,231 ; savoir : peintres, 1,096 ; statuaires et sculpteurs, 150 ; graveurs, 113 ; architectes, 263 ; dessinateurs, 309.

Il y a à Paris seulement : écoles des beaux-arts, 35 ; musées, 20 ; peintres, 773 ; sculpteurs, 106 ; graveurs 102 ; architectes, 195 ; dessinateurs, 209. Total, 1,385 artistes.

Les cinq départemens les plus riches en artistes et en musées, après celui de la Seine, sont : le Nord, la Gironde, le Rhône, la Seine Inférieure et Seine-et-Oise.

— Il n'y a aucun pays dans le monde où les duels soient aussi fréquens et aussi acharnés qu'à la Louisiane. Le récit suivant, que nous empruntons au *Cincinnati-Post*, fournit une nouvelle et bien déplorable preuve de ce fait :

« Un lieutenant de marine, qui montait la rivière ces jours derniers à bord du bateau à vapeur, se trouva engagé dans une querelle avec trois passagers d'Arkansas, dont deux étaient frères. Un duel fut aussitôt proposé par l'un des frères, et le lieutenant, malgré ses instances, se vit forcé de choisir un témoin parmi les passagers, et de se faire débarquer sur le rivage avec ses adversaires. Au premier coup de feu, le lieutenant reçut une balle dans la hanche; mais il ne tint pas pour satisfait, et il fit feu sur son adversaire qui tomba raide mort. Le second, pour venger la mort de son frère, essaya le feu du lieutenant qui le coucha également à terre. Alors cette scène de carnage prit un aspect effroyable, le troisième survivant se prit de querelle avec le témoin du lieutenant, qu'il força à mettre les armes à la main, et le frappa d'une balle dans la poitrine; mais l'exaspération du lieutenant ne connut plus de bornes, et quoique anéanti par la perte de son sang, il eut encore la force de se mesurer avec son dernier antagoniste et de le blesser mortellement. »

Le journal auquel nous empruntons ces détails, qui paraissent incroyables, ajoute que le lieutenant est aujourd'hui à Louisville, et qu'on espère sauver ses jours.

— Un individu, nommé Mack, condamné plusieurs fois pour vol et que l'on conduisait de brigade en brigade chez M. le procureur du roi Arbois, comme prévenu de nouveaux crimes ou délits, s'était évadé, dans la nuit du 19 au 20 octobre, de la maison de sûreté de Combeaumont, en perçant le mur de la prison. Le matin, grande alerte parmi les gendarmes de la brigade, qui se mettent aussitôt à la poursuite du fugitif. Leurs femmes partagent leur ardeur et se dispersent dans les environs. Deux d'entre elles, la femme Depoy et la fille Larget, découvrent ses traces, parviennent à l'atteindre, et, avec l'assistance d'un pêcheur qu'elles appellent à leur aide, se saisissent de Mack, qui, croyant n'avoir maille à partir qu'avec les gendarmes, s'était laissé approcher sans défiance, mais qui n'a pas tardé à être replacé sous la main de la force publique, grâce au zèle et à la conduite courageuse des deux archers femmes et du pêcheur.

(*Journal de la Haute-Saône.*)

— On écrit de Melun, le 29 octobre :

« Un événement déplorable, et malheureusement depuis trop long-temps prévu, vient de jeter la consternation dans la ville de Melun. Une partie du grand pont s'est écroulée. Heureusement personne n'a été victime de ce funeste accident. Vendredi dernier, 23, sur les dix heures et demie du matin, quelques ouvriers travaillant au nouveau quai que l'on construit aux abords du pont suspendu qui doit remplacer l'ancien, aperçurent quelque mouvement dans la pile qui devait s'abaisser quelques minutes plus tard; de petites pierres détachées roulèrent dans la Seine. Des cris : le pont s'écroule, servirent d'avertissement aux personnes nombreuses qui traversaient alors le pont.

« En ce moment, une voiture chargée de farine, attelée de quatre chevaux, venait de s'engager, et était déjà parvenue à la hauteur des moulins; c'est-à-dire au tiers au moins de la traversée; de l'autre côté un tilbury se présentait pour y passer; une demi minute de plus, et voitures et passans roulaient dans la Seine au milieu des décombres. Alors on vit distinctement la pile de gauche se fendre entre l'aval et l'amont, à peu près aux deux tiers de sa largeur, se incliner vers l'aval en entraînant avec elle la partie du cintre de la grande arche qu'elle soutenait. Ce cintre s'est à l'instant même abîmé sous les eaux avec grand fracas, et quelques secondes après, la pile, tournant sur elle-même est venue se coucher en quelque sorte sur les pierres

du cintre qui semblaient avoir un instant suspendu sa chute. Dans la voûte, des pierres en grès de plus d'un mètre d'épaisseur ont été cassées en deux, et une partie est restée suspendue au fragment de la voûte qui reste encore. Des inquiétudes fort vives sur le reste du pont vinrent de suite à la pensée de tous les témoins de cet accident, et la circulation fut interdite à l'instant même. Un peu plus loin que la partie écroulée, on reconnaît en effet un écartement de plusieurs pouces dans toute la traversée du pont; ce qui fait craindre une chute complète; jusqu'ici cependant l'élargissement a fait peu de progrès.

— Le 18 octobre, a eu lieu à Beaumont, département du Calvados, l'inauguration du monument à la mémoire de Laplace.

Ce monument, situé sur l'emplacement de la maison dans laquelle naquit l'illustre savant, a été destiné à servir d'école primaire et de salle de mairie.

Le maire ayant fait enlever la toile dont le frontispice de la maison était recouvert, les inscriptions suivantes, gravées en lettres d'or sur deux tables de marbre, ont été exposées aux regards des spectateurs.

Sur celle de droite :

« La commune de Beaumont et le département du Calvados, à la mémoire de Laplace, né à Beaumont, le 22 mars 1749, mort à Paris le 5 mars 1827. »

Sur celle de gauche :

« Sous un modeste toit, ici naquit Laplace,  
« Lui qui sut de Newton agrandir le compas,  
« Et s'ouvrant un sillon dans les champs de l'espace,  
« Y fit encore un nouveau pas. »

— On écrit de Saint Pétersbourg, 12 octobre: On mande de Crinée :

« La bonté des récoltes et les progrès des nouvelles mesures prises dans l'intérêt de la prospérité de cette contrée offrent le tableau le plus satisfaisant. Dans le courant de cette année s'ouvrira une communication facile par terre le long de la côte méridionale; la route approche de sa fin. Deux nouvelles villes, Berdiansk et surtout Yalta, se sont élevées et prennent un notable accroissement. »

#### AFFAIRES D'ESPAGNE.

On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* du 29 octobre :

« Sa légion auxiliaire française sous les ordres du colonel Swarce, qui venait d'entrer en Aragon, est dissoute, on pense que les troupes qui la composaient seront réparties dans d'autres corps. On ne connaît pas officiellement la cause de ce brusque licenciement, mais on l'attribue au peu de discipline et d'ensemble de ces hommes venus de points si différents et animés par des intérêts si divers.

— Une junte, chargée de l'équipement et de l'armement des volontaires de la Galice, s'est formée à la Corogne.

P. S. Le bruit court que Cordova était entré à Vittoria, mais ces diverses nouvelles n'ont encore aucun caractère officiel.

Une lettre de Saragosse, en date du 24 octobre, porte ce qui suit :

« Hier, à dix heures du soir, on battit la générale et les habitants ont été consternés en apprenant que les carlistes au nombre de 6000 hommes d'infanterie et 400 chevaux, assiégeaient Carmena, pendant que deux autres fortes colonnes occupaient Longares et Muel, dans le dessein de protéger ce siège en résistant aux forces qu'on pourrait faire sortir de Saragosse pour s'y opposer. On semble craindre ici que les masses carlistes ne viennent bientôt assiéger cette capitale de la province. »

#### BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 3 NOVEMBRE.

On nous mande de Givet que la plus vive exaspération a régné quelques jours dans la garnison de Metz, sur le bruit répandu que les officiers français au service belge couraient à tout instant le risque d'être massacrés par leurs compagnons d'armes. L'autorité militaire n'a pas réussi sans peine à calmer l'impatience de plusieurs officiers qui voulaient se porter incontinent en Belgique pour s'assurer du véritable état des choses.

S'il faut en croire le *Belge* c'est une coterie orangiste, réfugiée à Lille, qui aurait répandu dans cette ville le bruit ridicule de *vépres belges* contre les officiers français.

(*Eclaircur.*)  
— Une souscription est ouverte à l'*Estaminet National*, rue aux Laines, pour tout officier ou simple garde civique qui voudra assister à un banquet qui aura lieu à l'Hôtel de Ville le 15 de ce mois, jour de St. Léopold.

— Le tribunal de première instance a prononcé hier dans l'affaire relative à la faillite du banquier Dehaes; la levée des scellés avec inventaire a été

ordonnée, et MM. Massé et Leplat ont été nommés liquidateurs.

— M. le vicomte de Ségur-Montaigne, consul de France à Anvers, est descendu hier à l'Hôtel de France avec son épouse et sa suite.

— Une souscription vient de s'ouvrir pour offrir à Wappers et à Geefs, une médaille à l'occasion de l'exposition actuelle de leurs ouvrages. Nous ferons connaître demain les conditions de la souscription et nous ne doutons pas que la plupart de nos concitoyens ne prennent part à cet égard de gratitude nationale envers deux artistes dont le pays s'honore à juste titre.

— Les journaux de Paris annoncent pour le 1<sup>er</sup> mars prochain l'ouverture du salon d'exposition de peinture. On nous assure que M. Wappers se propose d'envoyer son tableau à cette exposition. (*Ind.*)

— Nous avons annoncé, dans le temps, la nomination de don Raymond, baron de Meer, frère de M. le baron de Meer de Moorsel, membre de la chambre des représentants, à la vice-royauté, par intérim, de la Navarre. Les fonctions de vice-roi de Navarre lui sont confiées actuellement.

#### LIEGE, LE 4 NOVEMBRE.

On lit dans l'*Algemeen Handelsblad* d'Amsterdam, du 2 novembre :

« La *Gazette d'Arnhem* d'aujourd'hui contient un article intitulé : *Situation politique du royaume*, d'où nous croyons intéressant d'extraire les lignes suivantes, nous réservant de reproduire les passages essentiels de tout l'article, dans notre revue hebdomadaire de journaux :

« Si quelque chose, au milieu de la tristesse qu'ont provoquée chez nous les paroles du roi et de ses ministres, pouvait en adoucir l'amertume, ce seraient deux mots que nous rencontrons dans le discours du trône : *la Néerlande et la Belgique*. Ceci fait voir au moins qu'on ne méconnaît pas le vœu de la nation néerlandaise, et que le chef de l'état lui-même considère la *Néerlande* comme un état séparé de la *Belgique*. La *Belgique*, a dit le roi, et ce mot *Belgique* est répété par chaque Néerlandais.

« Après de tels mots prononcés par le roi, il est impossible qu'il subsiste plus long-temps, dans le pays comme hors du pays, le moindre doute touchant les intentions du gouvernement. Voilà la seule parole tranquillissante que nous ayons trouvée pour l'avenir dans les dernières communications échangées avec les états-généraux, et nous croyons qu'il y a une double utilité à appuyer sur ce point, parce que les fabricans, les négocians et plus encore les intrigans belges y puiseront la preuve que leur espoir d'une restauration n'est nullement partagé par le roi de la *Néerlande*. »

Un journal de Paris, le *Temps*, fait, à propos de la séparation de la Belgique et de la Hollande, la remarque qui suit :

« Une expérience et une observation de cinq ans ont constaté un fait décisif, c'est que la séparation de la Hollande et de la Belgique, a été plus avantageuse que nuisible à l'un et à l'autre pays. Quelques intérêts privés, il est vrai, en ont souffert, mais ils sont peu nombreux, en comparaison de ceux des masses. Quant aux sympathies, quant aux préjugés religieux, quant aux mœurs et aux habitudes respectives, leur satisfaction ne pouvait avoir et n'a eu lieu réellement que par la séparation. »

Cette opinion du *Temps* fournit matière à quelques observations critiques de la part du *Journal d'Anvers*, qui suppose que le *Temps* est à la discrétion de M. Le Hon, ambassadeur belge. « C'est là, dit-il, parler en ambassadeur qui sait habilement poser une proposition qui ne peut être ni absolument admise ni formellement contredite. Nous ne parlons pas de la Hollande dont la véritable situation nous est peu connue. Quant à la Belgique, elle est encore loin de la haute prospérité dont elle a joui, sans exception de classes, et si M. Le Hon voulait consulter les voyageurs du commerce français, la plupart lui diraient que non seulement ils ne vendent plus rien en Belgique, mais qu'ils ne peuvent recevoir le prix de ce qu'ils y ont vendu. Il y a stagnation dans presque toutes les branches du petit commerce, ce qui annonce l'embaras des classes inférieures. Quant au commerce maritime et à la fabrique, on connaît leur situation. »

Nous répondrons à notre tour au *Journal d'Anvers* qu'on peut se passer de consulter les voyageurs français pour savoir quel est l'état des relations commerciales de leur pays, avec la Belgique, puisque le tableau de ces rapports est tous les jours sous nos yeux. Et si ces voyageurs, disaient, comme le prétend la feuille des bords de l'Escaut, qu'ils ne nous vendent rien, nous leur opposerions les chiffres officiels de la douane française, elle-même, qui constateraient contradictoirement aux rapports de ces mêmes voyageurs, que la France, pendant

l'année 1832, nous a vendu pour plus de cinquante millions de ses produits; qu'en 1833, les mêmes chiffres constataient une vente de 52,348,158 frs., c'est-à-dire une augmentation d'affaires de près de deux millions et demi de francs. La publication des tableaux du commerce de la France pendant l'année 1834, est incessamment attendu et nous nous engageons dès aujourd'hui à les invoquer pour prouver au *Journal d'Anvers* que les affaires ont encore suivi pendant le cours de cette dernière année une progression ascendante. (1)

Quant à la fabrique, parlant des faits que nous avons sous les yeux, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, n'est-il pas vrai qu'avant la révolution il n'existait dans le pays, que sept hauts fourneaux au coke et qu'aujourd'hui, il y en a quinze, en activité et que trois autres sont en construction.

Pour la fabrique des machines, n'est-il pas vrai que le vaste établissement de Seraing compte aujourd'hui plus d'ouvriers qu'avant la révolution; qu'un second haut fourneau vient d'y être construit et la fabrique de fer y a été augmentée d'un nouveau laminoir? Que les ateliers de M. M. Regnier-Poncelet, Tassin, et la maison Houget et Teston, de Hodimont, que nous citons ici ne peuvent suffire à leurs commandes. Il existe telle de ces maisons, qui a ses bras, dans ce moment, la confection de 11 machines à vapeur et de 50 tondeuses, nous pourrions au besoin l'indiquer.

Nous demanderons encore si le vaste établissement de MM. Lamarche n'a point pris ses plus vastes développemens que depuis la révolution seulement?

Si depuis cette même époque, notre fabrique d'armes n'a point doublé ou triplé? avant 1830 n'en était-elle pas réduite aux seuls besoins de l'armée?

Enfin nous demanderons aux journaux de Verviers s'il est vrai, comme on le dit, que depuis la révolution on ait établi 22 nouvelles machines à vapeur à Verviers et à Hodimont, et si dans ce moment, les marchands n'attendent pas sur la place même les produits de la fabrique.

Quant aux prix des terrains à bâtir, ils sont triplés depuis 1830; les adjudications avant la révolution se faisaient aux prix de 15 à 20 frs. le mètre; aujourd'hui elles ont lieu communément sur le pied de 45 à 50 frs. et la dernière adjudication qui a eu lieu, il y a quelques jours, a encore dépassé ce prix. Nous demanderons encore si c'est là un signe de décadence du commerce et de l'industrie!

On lit dans un journal de cette ville :

« Nous croyons savoir que le projet de construire, sur la Place Verte, un local pour le conservatoire royal de musique et pour l'académie de peinture a été rejeté dans un comité général du conseil de régence.

« La foire de Liège avait attiré un immense concours de monde : la Batte jusqu'au faubourg Saint Léonard et la rue Féronstrée dans toute son étendue étaient envahies par une quantité de chevaux telle qu'on en a rarement vu autant.

« Les forts chevaux de trait étaient particulièrement recherchés. Les marchands français ont surtout animé les marchés et ont beaucoup acheté, mais à de prix peu élevés.

— On lit dans le *Journal de Verviers* :

« Messieurs Houget et Teston, mécaniciens à Hodimont, viennent d'acquiescer de M. Turgis, le brevet qu'il a obtenu du gouvernement belge, pour le détacheur cylindrique à mouvement de rotation continue, dont il est l'inventeur.

« Nous avons eu occasion de voir cet appareil, et nous avons été frappés de sa simplicité, autant que de la précision avec laquelle il opère. Il consiste en un petit cylindre couvert de cardes, placé parallèlement au peigne, et réglé de manière à en approcher de très-près sans le toucher; un autre petit cylindre en bois presse de son poids sur la toile et la fait appliquer sur le tambour à matelas.

« Cette amélioration nous a paru être d'une haute importance et nous croyons devoir appeler l'attention de messieurs les fileurs de laine et de coton, sur l'avantage résultant de la substitution du mouvement de rotation continue à celui de va-et-vient qui, depuis si long-temps, était le seul employé, et dont les principaux inconvéniens sont de disloquer très promptement toute la monture du peigne, surtout lorsque le mouvement de la machine est un peu rapide, de faire beaucoup de bruit, de consommer inutilement beaucoup de force motrice, et même d'ébranler les bâtimens; avec ce nouveau système, on pourra donner aux machines à filer, une vitesse que les peignes n'auraient jamais permis d'atteindre, et on ne sera plus exposé à voir la garniture du peigne endommagée par leurs fréquens dérangemens. »

(1) On sait que la douane ne peut guère constater que les articles déclarés, il n'est point ici question des objets qui passent sans prévenir la douane.

— Voici la récapitulation des navires de commerce entrés dans le port d'Anvers pendant le mois d'octobre 1835 :

Anglais 21, américains 3, belges 20, brémois 2, danois 16, français 1, hambourgeois 1, hanovriens 28, kniphausiens 2, mecklenbourgeois 3, norwégiens 4, oldenbourgeois 11, prussiens 8, rostockois 1, russes 2, suédois 2. Total, 125 navires, jaugeant ensemble 12,956 tonneaux, et dont le nombre des hommes d'équipage, non compris les capitaines, est de 701.

Les bateaux à vapeur anglais, qui sont compris dans le total des navires, ont fait huit voyages de Londres à Anvers et y ont amené 91 passagers.

— On écrit de La Haye, 30 octobre :

« Les sections de la deuxième chambre des états-généraux se sont occupées pendant cette semaine de l'examen des projets de lois financières et elles sont déjà tellement avancées dans leurs travaux, que quelques-unes sont déjà parvenues à l'examen de la loi sur les grains. On prétend savoir à cet égard que plusieurs membres, sans s'arrêter à l'examen de la question de savoir si l'augmentation des droits d'entrée sur les grains ne sera pas nuisible au commerce, se borneront uniquement à l'examen des articles du projet, attendu que la question susdite leur paraît assez éclairée pour avoir une opinion formée à cet égard. Plusieurs membres pensent que le projet sera adopté sans quelques modifications, ce projet étant considéré comme l'unique moyen de soulager l'agriculture sans trop entraver le commerce ou lui nuire. En attendant que le gouvernement réfléchisse et réponde aux observations faites par les sections sur les projets de lois financières, plusieurs membres de la chambre ont quitté la capitale. (*Handelsblad.*)

— On écrit de Vienne, le 23 octobre :

« D'après des nouvelles reçues ici de Milan, trois seulement des prisonniers politiques, les nommés Tinelli, Benzoni et Bargnani, ont préféré la déportation à la prison, dans l'alternative qui leur a été accordée, par la grâce de l'empereur ; tous les autres ont opté pour la peine de l'emprisonnement. Il paraît certain que les carbonaris condamnés pour crime de haute trahison, et qui se trouvent depuis très-long temps déjà en prison à Spielberg obtiendront la même faveur de choisir entre la déportation et la continuation de l'emprisonnement.

« A la bourse d'hier et d'aujourd'hui, on a fait des affaires dans le nouvel emprunt aux prix de 76 3/4 à 77. (*Gaz. d'Augs.*)

— On écrit du grand-duché de Berg, le 25 octobre :

« On a appris ici avec la plus grande satisfaction qu'un comité vient de se réunir à Cologne pour la construction de toute la ligne de chemins de fer entre le Rhin et le Weser. Ce comité est définitivement chargé des travaux préparatoires de cette entreprise.

« Il s'agit ici du chemin de fer de Cologne à Minden Minden, qui doit mettre le chemin de fer belge en communication avec les villes de commerce du nord de l'Allemagne.)

— Le *Journal des Haras*, dont la livraison d'octobre vient de paraître, annonce que lord H. Seymour a définitivement nommé *Kermesse* la jument qui a gagné le prix des chevaux de toutes races aux courses du mois de juillet. Ce nom lui a été donné en mémoire de ce que son premier prix a été remporté à l'époque de la kermesse de Bruxelles.

— Madame Albert, de retour de La Haye, fait en ce moment les délices d'Anvers. La romance de *La Folle*, si expressivement chantée, a fait surtout le plus grand effet sur les nombreux admirateurs de *Grisar*, dans sa ville natale.

— On écrit de Prague, 20 octobre :

« Charles X et sa famille passeront l'hiver au château de Hradschin. Personne ne donne ici aucune signification politique au dîner de l'empereur et de l'impératrice d'Autriche avec l'ex-famille royale de France. Ce n'a été qu'un dîner de famille, et l'on sait que Charles X est l'oncle de l'impératrice. On sait aussi que l'empereur de Russie était parti pour Vienne le jour du dîner et qu'il n'a pas vu Charles X à Prague. (*Gazette de Brunn.*)

— On écrit de Varsovie, 23 octobre :

« L'empereur Nicolas, après avoir passé en revue les troupes réunies à Brzesc Litewski, a continué le 20 de ce mois son voyage pour Kiev. » (*G. d'état de Prusse.*)

— Les Leçons et Modèles de littérature française que nous annonçons aujourd'hui ne peuvent manquer de réunir en Belgique un grand nombre de souscripteurs. Cet ouvrage est venu remplir une lacune qui existait parmi ceux consacrés à l'instruction et nous le regardons comme indispensable pour bien savoir la langue française devenue la nôtre. Les éditeurs n'ont rien négligé pour ajouter au mérite du texte en y joignant des vignettes, dessinées et gravées par les meilleurs artistes et nous ne pouvons en terminant que louer sur le bon marché de cette publication qui la met à la portée des plus modiques fortunes.

#### ANGLETERRE. — DOCUMENTS PARLEMENTAIRES.

*Système pénitentiaire.* — La mission donnée à MM. Beaumont et de Tocqueville par le gouvernement français avait excité l'émulation du ministère britannique. Il avait voulu envoyer aussi son commissaire spécial à l'effet de constater les avantages de la réforme adoptée dans quelques prisons des Etats-Unis, et c'est M. William Crawford, esq., qui avait été chargé de cette importante enquête. De retour en Angleterre, ce commissaire a adressé au ministre de l'intérieur son rapport qui, transmis à la chambre des communes, a été imprimé et rendu public par ordre de cette assemblée.

Ce document roule principalement, comme l'intéressant travail de MM. Beaumont et de Tocqueville, sur la comparaison des deux systèmes adoptés dans les maisons d'Auburn (New-York) et de Sing-Sing (Pennsylvanie) ; le principe fondamental dans celle-ci est l'isolement complet et absolu du prisonnier, la nuit comme le jour, combiné avec le travail ; à Auburn, le prisonnier n'est isolé de ses compagnons de captivité que la nuit ; le jour, il travaille en commun avec tous, mais il est obligé de garder un silence absolu. Ces deux systèmes partagent encore aux Etats-Unis les hommes préoccupés du désir de résoudre le grand problème de la réforme morale des prisonniers ; ils ont également divisé les étrangers chargés d'en étudier l'application ; tandis qu'en effet les voyageurs français semblent incliner vers le système d'Auburn, le commissaire britannique au contraire se prononce en faveur du monde pennsylvanien.

M. Crawford, qui croyait d'avance, d'après tout ce qui a été écrit par les adversaires du système d'isolement complet, à ses effets désastreux sur la santé du prisonnier, paraît avoir été détrompé par l'observation ; il a pu visiter à toute heure les cellules, et causer avec un grand nombre de détenus ; il les a trouvés dans un état de santé satisfaisant ; cette solitude et ce silence perpétuels n'ont amené chez aucun, comme on l'avait craint, un dérangement cérébral. Depuis l'établissement du pénitencier, il n'y a eu que quatre cas de folie et un d'idiotisme qui se sont manifestés chez les individus dont les facultés mentales étaient dérangées avant leur réclusion. Il est aujourd'hui constaté, par plusieurs rapports de médecins, que ce mode d'existence diminue les forces musculaires, mais sans altérer le principe de la vie ; on a même reconnu que les individus qui le subissent échappent à une foule de maladies auxquelles sont sujettes les personnes de cette classe, et dont ils auraient, selon toute apparence, été atteints hors de l'enceinte de la prison.

Le commissaire ne balance pas, du reste, à considérer ce système comme le plus puissant moyen de réforme morale qui ait, jusqu'ici, été mis en œuvre ; nombre de prisonniers, qui avaient été d'abord enfermés dans d'autres prisons, où ils subissaient de cruels châtimens corporels, lui ont unanimement déclaré que ce système de réclusion était infiniment plus correctif. Il faut dire qu'il est appliqué dans toute sa rigueur ; la séparation du monde est tellement complète, que Crawford reconnoît avec surprise que les détenus ne savaient pas même que le choléra avait régné quelques mois avant à Philadelphie ; ils ne voient jamais leurs compagnons de captivité, et n'en entendent pas parler, de sorte qu'ils ne peuvent former de ces relations de captivité qui sont si souvent l'origine de leur retour au mal à leur rentrée dans la société. Le commissaire les a trouvés calmes et soumis ; il paraît, au rapport de quelques-uns, que les horreurs de cette solitude complète et silencieuse ne durent guère que les deux ou trois premiers jours de l'emprisonnement ; du moment que le détenu s'est vu ramené à un retour sur lui-même, le calme rentre dans son âme ; le travail remplit ensuite ses momens ; les secours religieux contribuent aussi beaucoup à l'amener à cette résignation ; ces secours ne sont pourtant pas, suivant M. Crawford, assez abondans, et il en donne pour raison qu'aux Etats-Unis la religion est une affaire privée, et que c'est un principe de gouvernement que qui la veut la paie.

Tel est l'aspect sous lequel s'est montré au commissaire anglais le système pénitentiaire adopté dans l'établissement de Philadelphie ; on doit en conclure avec lui que les conséquences fâcheuses qu'avaient eues la première expérience qui en avait été faite, doivent être attribuées à l'insalubrité de l'ancienne maison et à l'oisiveté forcée dans laquelle on laissait les détenus. Tout a changé de face dès qu'ils ont été placés sous de meilleures conditions hygiéniques et livrés au travail.

Tout préférable que paraisse être ce système à celui d'Auburn, qui comporte, entre les prisonniers, de certaines communications que la surveillance la plus rigide ne saurait éviter, et qui les soumet aux châtimens corporels, si dégradans, c'est ce dernier toutefois qu'on applique de préférence à la réforme successive des autres prisons américaines. La raison en est, suivant M. Crawford, qu'il est moins coûteux et plus productif, attendu qu'une foule de travaux avantageux ne peuvent être effectués par des ouvriers toujours isolés les uns aux autres. Le commissaire anglais fait au surplus la remarque générale que l'esprit de spéculation détourne souvent, aux Etats-Unis, du véritable but des maisons de détention ; on finit par considérer ceux qui y sont enfermés, plutôt comme des industriels dont il faut chercher à tirer le meilleur parti possible, que comme des coupables qu'il s'agit de punir et de corriger.

Le rapport présente ensuite des détails intéressans sur les prisons d'Angleterre. Le premier acte du parlement pour l'introduction d'un meilleur système de détention date de 1776, c'est-à-dire de la publication des *Recherches* célèbres d'Howard ; en 1785, une pénitencière fut établie à Gloucester, mais le système n'y fut qu'incomplètement appli-

qué ; dans la suite, Bentham et sir Samuel Romilly appelèrent successivement l'attention publique sur cet important objet. Un comité parlementaire fut nommé en 1810 ; le résultat de ses travaux fut la création de la maison de Millbank, qui contient aujourd'hui six cents hommes et quatre cents femmes, mais dont le régime n'a, dans le fait, qu'un faible rapport avec celui des pénitenciers d'Amérique. En 1822, un nouveau comité parlementaire fit un rapport qui ne fut suivi d'aucune mesure. Aujourd'hui, presque tous les établissemens de détention du royaume-uni sont dans l'état le plus défectueux ; la condition matérielle des détenus a été améliorée, mais presque rien n'a été fait pour leur amendement moral.

Le ministère, qui a déjà tant fait pour la chose publique, a manifesté pendant la session dernière l'intention de remédier à un tel état de choses ; un bill a été adopté à l'effet d'aviser aux moyens d'appliquer à toutes les prisons un régime conforme aux vues d'amélioration dont l'avantage est désormais constaté. Le gouvernement, en application d'une des dispositions de ce bill, vient d'instituer tout récemment cinq inspecteurs des prisons, au nombre desquels est M. Crawford, l'auteur du document que nous avons analysé. Ces inspecteurs visiteront toutes les prisons en corps la première fois, puis ensuite séparément, et ils feront chaque année un rapport qui ne sera pas, comme il arrive en France pour tous les documens analogues, enfouis dans les cartons du ministère, mais soumis à l'examen attentif du parlement.

La clôture de l'EXPOSITION du TABLEAU de Monsieur COURT, ouvert à la Salle d'EMULATION, aura lieu le 5 novembre 1835.

*Notice des jugemens de condamnation prononcés par le tribunal de simple police, dans ses séances des 29 et 31 octobre 1835.*

Embarras de la voie publique, dépôts non éclairés durant la nuit, etc. — Quatre condamnations dont trois à un franc et la quatrième à 1 fr. 50 c. d'amende.

Chariote attelée stationnant sur la voie publique sans que le cheval fut attaché. — Une condamnation à cinq francs d'amende.

Cabarets non fermés après les heures déterminées par les réglemens. — Une condamnation, pour récidive répétée, à 4 fr. 50 c. et à 3 jours de prison.

Etalages non autorisés ou interdits sur la voie publique. — Quatre condamnations dont une à 2 fr. 20 c. d'amende et à un jour de prison et les trois autres à 4 frs. 50 c. et à trois jours de prison chacune.

Tapages injurieux, rixes, etc. — Dix condamnations, savoir : Deux à 11 francs d'amende et un jour de prison, cinq à 11 francs d'amende, une à 5 frs. et les deux dernières à 4 fr. 50 c.

#### VILLE DE LIEGE.

##### BALAYAGE ET NETTOIEMENT.

AVIS — Les bourgmestre et échevins rappellent aux habitans que, suivant l'ordonnance du conseil en date du 26 juin 1827, le balayage doit avoir lieu les lundis, jeudis et samedis de chaque semaine, à quatre heures de relevée, pendant les mois d'avril inclu octobre, et à trois heures, pendant les mois de novembre inclu mars.

Ils rappellent en outre que les tombereaux des entrepreneurs du nettoiemment commencent à circuler chaque jour, savoir : du 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au 30 avril, à sept heures du matin, et depuis le premier mai jusqu'au trente septembre, à cinq heures du matin.

Ils invitent, en conséquence, les habitans :

D'une part, à faire effectuer exactement le balayage aux jours et heures prescrits ; et d'autre part, à toujours déposer avant sept heures du matin à l'extérieur de leurs maisons les baquets ou mannes de cendres ou immondices qui doivent être enlevés par les tombereaux.

Ils préviennent, d'ailleurs, leurs administrés que des procès verbaux constateront toute négligence ou tout retard apportés dans l'exécution de ces dispositions.

A l'Hôtel de Ville, le 2 novembre 1835.

Le président du collège, Louis JANME.

Par le collège, le secrétaire DEMANY.

##### ETAT CIVIL DE LIEGE, du 1<sup>er</sup> novembre.

Décès : 2 garçons, 2 hommes, 1 femme, savoir : André Erkens, âgé de 67 ans, rentier, sur la Fontaine, époux de Marie Jeanne Thonon. — Antoine Joseph Georges, âgé de 73 ans, sans profession, rue sur Meuse à l'Eau, célibataire. — Dieudonné Spirlet, âgé de 62 ans, fileuse, Entre deux Ponts, veuve d'Arnold Beaujean.

Du 2. — Naissances : 4 garçons, 9 filles.

Décès, 3 garçons, 3 filles, 2 hommes, savoir : Jean Joseph Adam, âgé de 61 ans, journalier, rue des Croisiers, époux en 2<sup>e</sup> noces de Marie Scholastique Chambon. — François Laurent Havée, âgé de 46 ans, forgeron, rue Lulai, veuf de Marie Marguerite Joseph Delcroix.

Du 3. — Naissances : 6 garçons, 6 filles.

Décès, 3 garçons, 4 filles, 2 femmes, savoir : Marie Joseph Wéra, âgée de 73 ans, négociante, quai Saint-Léonard, veuve de Louis Beauverhaye. — Marie barbe Libert, âgée de 69 ans, religieuse hospitalière pont St-Nicolas.

##### THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui mercredi, abonnement suspendu, la 2<sup>e</sup> représentation de Mme. ROMANINE, précédée de la 1<sup>re</sup> de ETRÉ AIMÉ OU MOURIR, vaudeville en un acte, les VISITAN-DINES, opéra en 2 actes.

**ANNONCES.**

**GRAND CONCERT  
VOCAL ET INSTRUMENTAL**

Qu'auront l'honneur de donner Richard et Cecilia MULDER, jeunes pianistes de Strasbourg, âgés de 14 et 9 ans, vendredi 13 novembre 1835, à la Salle d'Emulation de cette ville.

**PROGRAMME**

- 1<sup>o</sup> Ouverture.
2<sup>o</sup> Grand concerto pour le piano-forte, composé par C. Czerny.
3<sup>o</sup> Récitatif et air de l'opéra de Joseph, de Méhul, chanté par M. Mulder, père.
4<sup>o</sup> Variations brillantes pour piano-forte à 4-m., composées par Kalkbrenner et exécutées par Richard Mulder et sa sœur Cecilia.

**DEUXIÈME PARTIE.**

- 5<sup>o</sup> Ouverture.
6<sup>o</sup> Concertina pour le piano-forte, de Joseph Czerny, exécuté par Cecilia Mulder.
7<sup>o</sup> L'orage ou la Prière du Matelot, grande cantate de Messiaen, chantée par M. Mulder, père.
8<sup>o</sup> Pot-pourri ou introduction, variations et rondo pour deux piano-forte, sur des motifs favoris de C. M. de Weber, composées par Richard Mulder et exécutées par lui et sa sœur Cecilia.
Des billets d'entrée sont disponibles à la salle du concert, à raison de 3 francs.
On commencera à 6 1/2 heures du soir.

Le LUNDI 7 DÉCEMBRE 1835, à deux heures, le notaire PAQUE procédera, par devant M. CHOKIER, juge de paix, en son bureau rue Mont St. Martin, à la VENTE aux enchères publiques : D'UNE MAISON avec cour et jardin, sise à Liège, rue des Clarisses n° 393. Aux conditions que l'on peut voir audit bureau et en l'étude du notaire. 552

**VENTE**

**DEUX MAISONS AVEC JARDINS  
AGRÉABLEMENT SITUÉES.**

M. DUSART, notaire à Liège, exposera en vente aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, le VENDREDI 13 NOVEMBRE 1835 à 10 heures du matin, DEUX GRANDES MAISONS contiguës, cotées 610 et 611, situées à Liège, rue Mont St. Martin, jouissant de la vue la plus agréable et la plus étendue avec cours et jardins en terrasses jusques dans la rue Basse-Sauvenière. Elles seront vendues ensemble et séparément, il y a sécurité et facilité de paiement. S'adresser au dit M. DUSART, notaire. 36

**MAISON DE COMMERCE  
A VENDRE.**

Le JEUDI cinq NOVEMBRE 1835, 10 heures du matin, le notaire KEPPELLE VENDRA aux enchères, en son étude à Liège, la MAISON DE COMMERCE, cotée 830, rue Pont d'Isle, présentement occupée par les demoiselles Charlier. Cette maison comprend, au rez de chaussée, une boutique, pièce à manger, cuisine, lavoir, jardin, cabinet au fond, deux caves dont une à l'abri des eaux, citerne et autres commodités; aux premier et deuxième étage, neuf chambres surmontées d'un grenier avec chambre de domestique. Elle est libre de charges; les conditions de la vente sont avantageuses à l'acquéreur. S'adresser pour les connaître en l'étude dudit notaire, rue St. Hubert, n° 591. 391

**AVIS POUR SURENCHÉRIR.**

Le notaire MOXHON fait savoir que par procès-verbal d'adjudication en date du 29 octobre 1835, la MAISON n° 51, sise à Liège, rue St-Severin, occupée par M. DEMEUSE, fabricant de chapeaux, a été adjugée pour le prix de 11,100 frs. Et qu'aux termes des conditions de la vente, toute personne solvable peut, pendant les dix jours qui suivront celui de l'adjudication, surenchérir d'un vingtième du prix la maison susdite, à charge d'en faire la déclaration par acte devant ledit notaire MOXHON, en son étude, rue Hors Château, à Liège. 535

50 CENTI MES LA LIVRAISON COMPOSÉE DE 2 FEUILLES, SUR PAPIER VELIN SATINÉ, FRANCO POUR TOUTE LA BELGIQUE.

**LECONS ET MODÈLES  
DE  
LITTÉRATURE FRANÇAISE**

Ancienne et moderne, depuis VILLE-HARDOIN jusqu'à M. DE CHATEAUBRIANT, Présentant par ordre chronologique et par fragments choisis les diverses transformations de la langue française, ses progrès et son développement étymologique, la bibliographie des principaux ouvrages des grands écrivains français, depuis 842, date du premier monument de notre langue, jusqu'en 1835, ouvrage orné de plus de 100 vignettes dessinées et gravées par les premiers artistes français, et contenant, au moyen de la justification compacte, la matière de 7 à 8 volumes ordinaires. Quarante livraisons formant un magnifique volume presque in-4° de 80 feuilles ou 640 pages. L'ouvrage entier aura 2 volumes. Il paraît une livraison par semaine depuis le 12 septembre. On souscrit à Bruxelles à la LIBRAIRIE MODERNE, Montagne de la Cour n° 2, et à son DÉPÔT rue de l'Écluse n° 40. Cette souscription concourt aux primes de 500, 300 et 200 f. de cette librairie. 516

**LA V<sup>e</sup> CHARLES NÉE DENEUMOULIN,  
PLACE ST. DENIS,**

A l'honneur d'annoncer que son magasin est constamment assorti de TOILES superfines de 4/3, d'Hollande et de Courtrai; idem de Brabant de toutes largeurs; toutes espèces de linges de table, services damassés, nappes à thé en écru, Batiste, de France et d'Écosse, mouchoirs id., bordures larges, coutil damassés, et autres pour matelats, lin de Flandre de toutes qualités. 556

**LA V<sup>e</sup> CHARLES NÉE DENEUMOULIN,  
PLACE ST. DENIS,**

A reçu BOUGIES transparentes, CHANDELLES de Brabant HUILE épurée. 557

Les bureaux de la conservation des HYPOTHÈQUES et de la caisse des consignations à Liège, seront établis, à dater de lundi prochain, 9 novembre 1835, en la demeure du sousigné, rue Velbruck, n° 452 bis, et ils seront ouverts de 8 heures du matin, à 4 heures de relevée, tous les jours, dimanche et fêtes exceptés. 555  
Le conservateur des hypothèques, Lion.

Un jeune ALLEMAND, exercé à l'enseignement, et connaissant plusieurs langues, les mathématiques, la physique, voudrait bien se PLACER dans une maison particulière. S'adresser sous les lettres M. X. à M. R. BEAUFAYS, libraire rue Féronstrée, à Liège. 553

Le MERCREDI 2 DÉCEMBRE 1835, à 2 1/2 heures de relevée, le bureau central de bienfaisance de la ville de Liège, exposera en VENTE aux enchères publiques, au lieu de ses séances, en la maison des pauvres en Ile, par le ministère de M. DUSART, notaire en cette ville, une MAISON avec trois verges grandes de jardin, située à Liège, faubourg St. Léonard, n° 450, occupée par le sieur Tilman-Marnette. S'adresser audit M. DUSART, notaire, pour voir le cahier des charges. 557

**INSPECTION FORESTIÈRE DE LIÈGE.**

Le 10 NOVEMBRE prochain, à 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude de M. VOISIN, notaire à Verviers, à l'adjudication publique des coupes de bois domaniaux de l'ordinaire 1836, situées dans l'arrondissement de Verviers. On peut se procurer les renseignements nécessaires chez les agens forestiers. Liège, le 16 octobre 1835.  
L'inspecteur forestier des provinces de Liège et de Limbourg. DÉCHESNE, aîné. 425

**VENTE**

**PAR SUITE DE SURENCHÈRE.**

LUNDI 16 NOVEMBRE 1835, à dix heures du matin, au bureau de M. le juge de paix CHOKIER, rue Mont St. Martin n° 611 à Liège, le notaire DELEUXY VENDRA définitivement aux enchères, une MAISON cotée 97, sise à Liège, rue Hocheporte, avec cour et jardin y annexés, sur la mise à prix de 5082 francs. S'adresser pour voir les conditions à Monsieur le juge de paix ou audit notaire.

Une petite CALÈCHE de rencontre à VENDRE rue Basse-Sauvenière, n° 829

**VENTE DE TAILLIS.**

Le 10 NOVEMBRE 1835, à midi, M. le baron de Rosen de la Motte, fera VENDRE à l'enchère dans son bois de Fagne Rausa, commun d'Amay, rive droite. 1<sup>o</sup> 7 bonniers de beau TAILLIS, essence chêne, âgé de 18 ans, divisés en 9 portions, joignant la coupe de l'an dernier. 2<sup>o</sup> Et environ 3 bonniers, en 10 portions, dans la partie du même bois derrière Rausa. Recours chez MARIE, cabaletière, à Rausa. A CREDIT. 494

On DEMANDE UNE SERVANTE n° 474, place St-Jacques

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins vu la demande de M. Kersten, tendante à acquérir de la ville une partie de l'impasse de la Maternité, rue de l'Étuve, Arrêtent : Le plan indiquant la parcelle de terrain dont l'aliénation est demandée restera déposé au secrétariat de la régence pendant 15 jours. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance et faire sur son contenu telles observations qu'elles jugeront convenir. Le présent sera inséré dans les journaux de cette ville et affiché tant sous le perron de l'hôtel de ville qu'à la porte de l'église de St. Denis. A l'hôtel de ville, le 2 novembre 1835. Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

**BOURSES.**

PARIS, LE 2 NOVEMBRE.

Table of stock market prices for Paris, Nov 2. Columns: FONDS PUBLICS, COURS PRÉCÉDENT, COURS DU JOUR. Includes items like Cinq pour cent, Trois pour cent, Naples Cert. Falc., Espagne Empr. royal, etc.

LONDRES, LE 31 OCTOBRE.

Table of stock market prices for London, Oct 31. Columns: COURTS JOURS, DEUX MOIS, TROIS MOIS. Includes items like 3 p. c. consolidés, Belg. em 1832 C. D., etc.

AMSTERDAM, LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE.

Table of stock market prices for Amsterdam, Nov 1. Columns: COURTS JOURS, DEUX MOIS, TROIS MOIS. Includes items like Dette active, différée, Billet de chance, etc.

ANVERS, LE 3 NOVEMBRE.

Table of stock market prices for Antwerp, Nov 3. Columns: COURTS JOURS, DEUX MOIS, TROIS MOIS. Includes items like Amsterdam, Rotterdam, Paris p. fr. 100., etc.

**FONDS PUBLICS.**

Table of public fund prices for various cities including Anvers, Liège, and Brussels. Columns: VILLE, INT., COURS.

BRUXELLES, LE 3 NOVEMBRE.

Table of stock market prices for Brussels, Nov 3. Columns: COURTS JOURS, DEUX MOIS, TROIS MOIS. Includes items like Em. R., fin cot., Dette active, etc.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 3 NOVEMBRE.

La galiotte hanovrienne Antony, c. Mennen, v. de Riga ch. de graine de lin. MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé. 300 balles café Sumatra, ordinaire, à 30 1/2 consommation.

**MARCHÉ.**

Hasselt, le 3 novembre. — From. l'hect., 16-00 — Seigle 10-20 — Orge, 09-70 — Sarrasin, 9 — Avoine, 6 20 — Genièvre à 10 degr. 38. — Beurre, kilog. 4-70

Il résulte du prix des céréales pendant la cinquième semaine d'octobre, que, d'après les dispositions de la loi du 31 juillet 1834, les droits d'entrée du froment et du seigle sont, comme suit : Froment, francs 37 50 les 4,000 kilog. Seigle, 43

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège